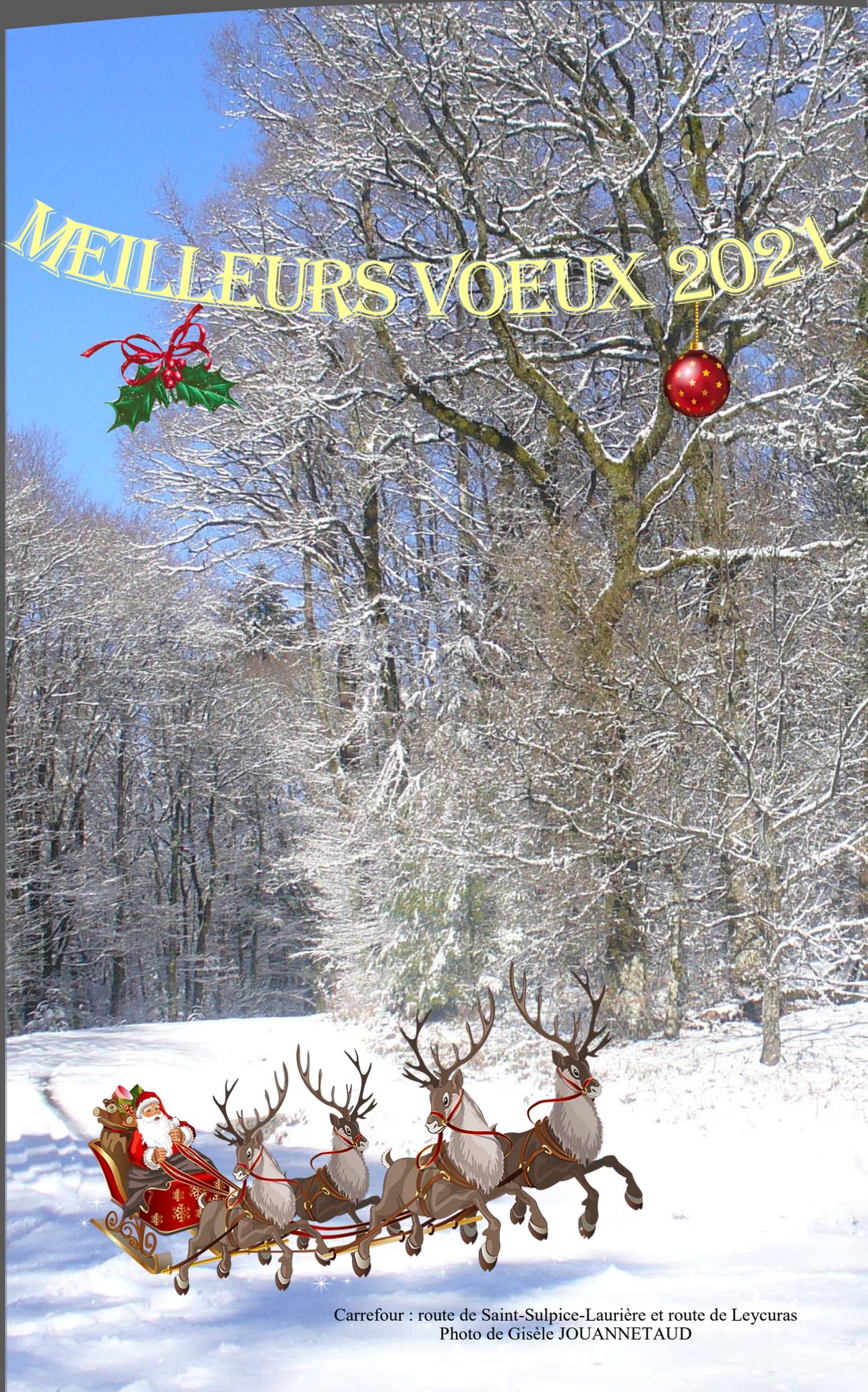




**Automne/Hiver—2020/2021**

**SAINT LÉGER LA MONTAGNE**  
**bulletin municipal**

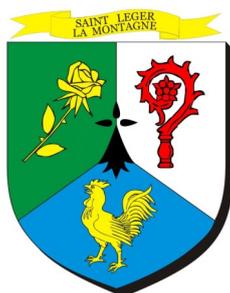


**MEILLEURS VOEUX 2021**

Carrefour : route de Saint-Sulpice-Laurière et route de Leycuras  
Photo de Gisèle JOUANNEAUD

# Sommaire

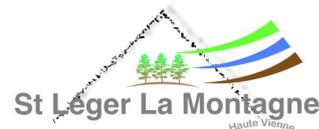
|  |    |
|--|----|
| ☛ Les numéros utiles.....  | 1  |
| ☛ Les vœux du Maire .....  | 2  |
| ☛ Actualités .....   | 4  |
| ☛ Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal .....    | 8  |
| ☛ Informations diverses.....   | 15 |
| ♦ Service National.....  | 15 |
| ♦ Association en Faveur des Retraités et Personnes Agées de Laurière ..... | 15 |
| ♦ Inscriptions liste électorale .....                                      | 16 |
| ♦ Maximum .....  | 17 |
| ♦ Déchetterie mobile .....   | 18 |
| ☛ Le mot des associations .....  | 19 |
| ♦ Comité des fêtes .....   | 19 |
| ♦ TVC.....   | 20 |
| ♦ Lou Amis .....   | 20 |
| ♦ Judo .....   | 21 |
| ♦ Gymnastique Volontaire.....  | 22 |
| ♦ VTT Rando Club .....   | 23 |
| ♦ Club canin.....  | 23 |
| ♦ Team Monts Trail.....  | 24 |
| ♦ Nature et Patrimoine .....   | 24 |
| ♦ Maison de la Réserve .....   | 25 |
| ♦ ACCA.....  | 26 |
| ☛ Programme festif .....   | 27 |
| ☛ Nouveaux arrivants & Etat civil .....                                    | 27 |
| ☛ Tarifs communaux .....   | 28 |



# Les numéros utiles

## En cas d'urgence

Mme Gisèle JOUANNETAUD, Maire ☎ 06 74 60 79 83  
Mr Gérard BAYLE, 1<sup>er</sup> Adjoint ☎ 06 13 08 33 81  
Mme Mélody MAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint ☎ 06 83 75 30 71  
Mr Cyrille JOUANNETAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint ☎ 06 88 91 12 98



commune.saintlegerlamontagne@wanadoo.fr

Le secrétariat ☎ 05 55 39 80 83

www.saintlegerlamontagne.fr

POMPIERS..... 18  
POLICE..... 17  
APPEL URGENCE..... 112  
ENFANCE MALTRAITEE..... 119

## APPELS D'URGENCES

GENDARMERIE NATIONALE..... 05 55 56 60 16  
COLLEGE DE ST SULPICE LAURIERE..... 05 55 71 47 54  
ECOLE PRIMAIRE DE LA JONCHERE..... 05 55 39 83 41  
ENEDIS (dépannage)..... 09 72 67 50 87  
TRESOR PUBLIC DE BESSINES..... 05 55 76 00 78  
SPA Refuge Lucien BERDASE à Couzeix..... 05 55 48 06 75

## NUMEROS UTILES

### Maison du Département

6 bis, avenue de la Libération  
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE  
05 55 76 66 60



Permanences de l'assistante sociale : Mme BOURDIER Julie

Consultation de nourrissons : Médecin PMI: Docteur PEIFFER Michelle

Puéricultrice : Mme BARGY Marie-Hélène

- ☛ Le vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous à la Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe

Permanence de la référente autonomie : Mme LAZZARINI Corinne

- ☛ Le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 14 h 00 à 17 h 00 à la Mairie de Laurière
- ☛ Le vendredi de 14 h 00 à 16 h 00 à l'antenne sociale de la Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe

Permanence téléphonique de la conseillère en économie sociale et familiale : Mme AUBARD Stéphanie

- ☛ Le mercredi de 8 h 30 à 10 h 30.

## PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

A.C.C.A. Mme Mélody MAUX..... 06 83 75 30 71  
COMITE DES FETES Mr Corentin JOUANNETAUD..... 07 50 23 06 70  
LOU AMIS Mme Marcelle LYRAUD..... 05 55 39 83 34  
G.V. Mme Aline JACQUEMARD..... 06 76 13 57 44  
T.V.C. Mme Nicole PORTIER..... 05 55 71 32 77  
CLUB CANIN Mr Géry MISSUD ..... 06 11 14 56 77  
V.T.T. Rando Club Mr Didier GAULLARD..... 06 80 34 27 63  
TEAM MONTS TRAIL Mr Pascal BRUNEAU..... 06 79 32 50 87  
Les Rodins des Bois Mr Jacques BONNAUD..... 06 29 13 21 52

# Les vœux du Maire

BONJOUR A TOUS,

Au nom de mon Conseil Municipal, du personnel communal et de moi-même, je vous présente à toutes et tous, nos meilleurs vœux pour 2021. Je souhaite que cette nouvelle année vous apporte ce que l'on peut espérer de mieux dans une vie.

2020 a été marquée par le virus du « COVID 19 » qui a perturbé notre vie quotidienne et nous a tous isolés par ce confinement qui n'en finit plus. Je souligne le bon comportement de vous tous, pour avoir respecté au mieux, toutes les règles sanitaires préconisées. Je mets tous nos espoirs dans cette nouvelle année pour retrouver la sérénité, le bonheur et la joie d'être ensemble.

J'aimerais que nous ayons tous une pensée pour ceux qui souffrent la perte d'un proche et pour ceux qui affrontent et combattent la maladie, le handicap et la solitude.

Je profite de ce petit mot pour remercier

- Nos sapeurs-pompiers toujours dévoués au bien-être et à la protection de notre population.
- Nos gendarmes qui font de la prévention et se soucient de notre sécurité.
- Les personnels soignants au service du bien-être et de la santé de chacun.
- Les personnels communaux pour l'implication dans leurs fonctions qu'ils exercent avec conviction, sérieux et enthousiasme.
- Nos nombreuses associations qui assurent l'animation de nos diverses manifestations aussi bien sportives, culturelles que de loisirs, au profit de toutes les tranches d'âge des participants. Ce lien associatif est une richesse pour St Léger. Leurs activités ont été perturbées par la pandémie, et je comprends leur désarroi de ne pouvoir assurer leurs missions.

Cependant, nous pouvons compter sur le dévouement de tous ces bénévoles qui adaptent leurs activités aux services et aux besoins de leurs membres. Toutes ces entités se complètent avec un esprit de partage, toujours soucieuses de conserver et de développer la bonne humeur et le bien-être.

Merci aussi à mon équipe pour son soutien. Je me permets de souligner la bonne entente qui règne au sein du Conseil Municipal, ce qui nous permet de mener à bien nos projets.

Je vous souhaite à nouveau une très bonne et belle année 2021, chargée de bonheur, de santé et de sérénité.

Et pour finir je reprendrais une citation d'Antoine de ST EXUPERY

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ».

Gisèle JOUANNETAUD,  
Le Maire



# Actualités

## Noël de la Commune

Cette année, en raison de la crise sanitaire, Madame le Maire n'a pas pu tous nous réunir, pour notre goûter annuel. Et j'ai dû laisser mon traîneau avec les rennes à l'étable. C'est dans une voiture que je suis venu, avec les Conseillers Municipaux à votre porte, pour vous porter un petit cadeau qui vous aura permis d'attendre sagement le grand jour. Et j'ai eu un grand plaisir à vous rencontrer.

J'espère vivement que l'année prochaine nous pourrons nous retrouver à la salle et que vous m'accueillerez en chantant.

Ho!Ho!Ho! Le Père Noël



## Les colis des Aînés



La Municipalité a distribué 79 colis à ses Aînés, avec pour cette année une petite surprise. Les enfants de l'école buissonnière ont souhaité participer à cette tradition en offrant un calendrier 2021. Le Conseil Municipal renouvelle tous ses vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.



## Nouvelle gestion des cimetières

Les nouvelles normes environnementales ne permettent plus l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien de nos espaces publics. La Municipalité prépare ses cimetières à une nouvelle gestion. Nous vous demandons d'être patients, cette transformation se fera par étapes. A terme, les allées seront végétalisées et tondues régulièrement. Vos habitudes vont sans doute être un peu perturbées, mais le cimetière sera plus propice au repos et au réconfort.

En outre, nous demandons aux familles de ne pas déposer de pots de fleurs devant les concessions. Les allées devant être accessibles à tout moment.

# Actualités

## Les travaux en régie

Les agents communaux ont réalisé de gros travaux de réfection au cimetière du Bourg. Ils ont repeint les portails, nettoyé le mur de clôture en pierre et l'abri de condoléances, changé le grillage du bas et ils ont mis en place de nouvelles bordures pour drainer les eaux pluviales.



## Distributeur automatique de pains et de viennoiseries

En fin d'année 2020 la municipalité vous a demandé votre avis sur l'utilité d'implantation d'un distributeur automatique de pains et de viennoiseries. Vous avez été nombreux à répondre favorablement et nous vous remercions de votre participation. Il sera installé au bourg, face à la porte du lavoir, en janvier. Il sera alimenté par la boulangerie de Saint-Sulpice-Laurière, qui en gère les coûts (sauf l'électricité qui reste à la charge de la commune). Nous vous espérons nombreux à utiliser ce service qui vous est dédié.



## Déchetterie mobile

ELAN  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SAINT-SULPICE-LAURIÈRE  
NOUVEAU DISPOSITIF  
LA DÉCHÈTERIE MOBILE E



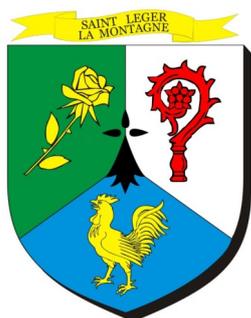
Depuis l'été 2019, la Communauté de Communes ELAN a mis en place sa déchetterie mobile afin de faciliter l'accès à ce service aux communes les plus éloignées des installations du SYDED. Ce service sera en test sur notre commune le 22 janvier 2021, puis proposé tous les vendredis des semaines impaires (si le test est probant).



C'est avec un grand plaisir et une grande joie que Le Maire a l'honneur de vous annoncer que Myriam SAULNIER, Conseillère Municipale s'est mariée avec Gérard BOURDINAUD. Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.



## Blason de la commune



Suite à vos votes, nous vous présentons le blason définitif de notre commune.

La rose est l'attribut de Notre Dame

La volute de crosse évoque Saint Léger qui a donné la 1ère partie du nom de la Commune

Le coq est l'attribut de Saint-Pierre

L'hermine est l'appartenance au Limousin



## Terrain de pétanque

L'association de chasse de notre commune a créé bénévolement un terrain de pétanque, sur le site du carreau des Gorces, au profit de toutes et tous. La commune a participé financièrement en fournissant les matériaux.

Deux concours de pétanques ont déjà été organisés par l'ACCA et ont remporté un succès certain.



## PIMMS mobile

Le Point d'Information Médiation Multi Services (PIMMS), vient sur notre commune tous les mercredis des semaines impaires. Il se gare à côté de la mairie et vous accueille sans rendez-vous. Ce service peut vous :

- accompagner dans vos démarches administratives,
- assister dans les demandes à la préfecture (permis, carte grise),
- orienter vers les bons services...

@ : [ambazac@pimms.org](mailto:ambazac@pimms.org)

☎ : 06.35.25.85.59



Par sa compétence voirie, la Communauté de Communes ELAN a procédé, sur proposition de la Commune, à la réfection de nos voies:

- Mallety : revêtement en enrobé sur tout l'intérieur du village,
- Sauvagnac :
- la route entre le village des Combes et de Mallety
- réfection d'un aqueduc à Leycuras.

# Actualités

## Ecole buissonnière

N'ayant pas d'école à Saint Léger la Montagne, la municipalité a souhaité mettre en œuvre des actions au profit de ses enfants. C'est ainsi que l'école Buissonnière est née, encadrée par Mélody MAUX, 2ème Adjointe.

Les actions qui sont proposées aux enfants sont portées principalement sur la découverte de notre milieu environnemental et nous sommes satisfaits des 1er résultats.

J'aime bien l'école buissonnière car on a été chercher des champignons et on mange des bonbons. C'est cool !  
Bastien

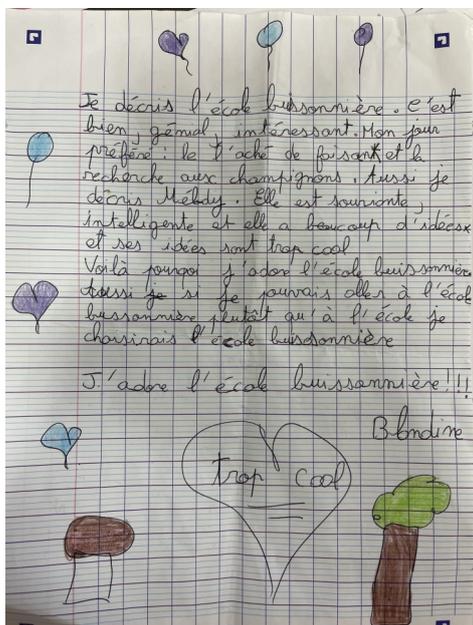
Quand on m'a proposé l'École Buissonnière j'ai tout de suite accepté car j'adore la nature et les animaux et j'aime en apprendre toujours plus...  
Ce qui me plaît particulièrement c'est qu'il n'y a pas que de la théorie, on va sur le terrain (brame du cerf) et on participe (cueillette des cèpes, lâcher de faisans...)  
Merci à Mélody pour ses cours passionnants, vivement qu'ils reprennent après le confinement !

Elorian.

L'école buissonnière  
C'est très bien, on se fait de nouveaux copains et on apprend plein de choses de la vie. On est en train d'apprendre les champignons, les feuilles et le cerf. Ce qui me plaît le plus, c'est d'aller dans la nature avec les copains pour tout découvrir.  
Alix 6 ans

J'aime bien l'école buissonnière, aller aux champignons, lâcher les faisans, écouter le brame du cerf, ....  
C'est cool car on fait plein de choses intéressantes. J'ai hâte d'y retourner.

Pierre



Lors du 2ème semestre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni 4 fois, les 10 septembre, 8 octobre, 10 novembre et 3 décembre.

Les comptes rendus complets sont à la disposition de toute personne, à la mairie ou sur le site internet de la commune.

Lors de ces séances, il a été débattu des points suivants:

## **NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020** **COMMUNE DE SAINT LEGER LA MONTAGNE**

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **I – Cadre général du budget**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, c'est par cet acte, que l'ordonnateur (Le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

Le budget 2020 a été voté le 6 juillet 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de la Région, ou encore de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le paiement des salaires aux agents communaux ; de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à améliorer le patrimoine de la collectivité et à préparer l'avenir.

#### **II – La section de fonctionnement**

##### ***Généralités***

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location des immeubles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent : 381 322.00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 35% des dépenses réels de fonctionnement de la commune. Un des agents étant en arrêt de maladie de longue durée, sont traitement nous est intégralement remboursé par notre assurance groupe.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent : 381 322.00 euros

La différence entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux (montant perçu en 2019 : 119 401,00 € / montant prévisionnel **2020 : 71 324,00 €**)

Les dotations versées par l'Etat (Dotation globale de fonctionnement ; dotation d' élu local ; dotation de solidarité rurale...)

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

## b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

| Dépenses   | Montant             | Recettes                                    | Montant             |
|--|---------------------|---|---------------------|
| Dépenses courantes                               | 120 300,00 €        | Excédent brut reporté                       | 0.00 €              |
| Dépenses de personnel                            | 144 000,00 €        | Recettes des services                       | 27 300,00 €         |
| Atténuations de produits (FNGIR)                 | 23 370,00 €         | Atténuations de charges (frais de perso.)   | 30 000,00 €         |
| Autres dépenses de gestion courante <sup>1</sup> | 66 840,00 €         | Impôts et taxes                             | 174 643,00 €        |
| Charges financières                              | 30,00 €             | Dotations et participations                 | 111 269,00 €        |
| Dépenses exceptionnelles                         | 1 800,00 €          | Autres recettes de gestion courante         | 22 200,00 €         |
| Autres dépenses                                  | 0,00 €              | Recettes exceptionnelles                    | 900,00 €            |
| Dépenses imprévues                               | 0,00 €              | Produits financiers                         | 10,00 €             |
| Total dépenses réelles                           | 356 340,00 €        | Autres recettes                             | 0,00 €              |
| Charges (écritures d'ordre entre sections)       |                     | Total recettes réelles                      | 366 322,00 €        |
| Virement à la section d'investissement           | 24 982,00 €         | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 15 000,00 €         |
| <b>Total général</b>                             | <b>381 322,00 €</b> | <b>Total général</b>                        | <b>381 322,00 €</b> |

<sup>1</sup> Indemnités du Maire et des Adjointes, participations aux organismes de regroupement et subventions versées.

## c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

Concernant les ménages :

Taxe foncière sur le bâti : 9,83 %

Taxe foncière sur le non bâti: 75,00 % (baissée de 3% en 2019)

Concernant les entreprises :

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes ELAN.

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2020 s'élève à **71 324,00 €** (somme que la Commune prélève auprès des contribuables, soit 18.70 % des recettes de fonctionnement.)

|   |           |                              |         |
|---|-----------|------------------------------|---------|
| <b>Fiscalité directe locale (recette communale)</b> | 71 324    | <b>% par habitants (353)</b> | 202,05  |
| <b>Total des dépenses de la Commune</b>             | 1 752 891 | <b>% par habitants (353)</b> | 4965,70 |

## d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 111 269,00 €.

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

La section d'investissement contribue à accroître le patrimoine communal (achat d'un bien immobilier, travaux sur un bâtiment communal, acquisition d'un véhicule...).

# Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la composition du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec la taxe d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : subventions *relative à l'extension de l'auberge communale, réhabilitation d'un hébergement touristique, ...*).

## b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

| Dépenses  | montant             | Recettes  | Montant             |
|---|---------------------|---|---------------------|
| Solde d'investissement reporté                      | 0,00 €              | Virement de la section de fonctionnement            | 24 982.00 €         |
| Remboursement d'emprunts                            | 1 200,00 €          | FCTVA   | 18 894.00 €         |
| Immobilisations corporelles hors programmes         | 153 500,00 €        | Excédent de fonctionnement capitalisé               | 100 536.00 €        |
| Immobilisations corporelles en cours                | 716 478,00 €        | Subventions d'investissement                        | 208 553,00 €        |
| Charges ( <i>écritures d'ordre entre sections</i> ) | 15 000,00 €         | Emprunt   | 6 000,00 €          |
|   |                     | Produits ( <i>écritures d'ordre entre section</i> ) | 0,00 €              |
|   |                     | Solde d'exécution positif reporté                   | 527 213.00 €        |
| Total général                                       | <b>886 178.00 €</b> | Total général                                       | <b>886 178.00 €</b> |

## c) Les principaux projets de l'année 2020

- Valorisation et réaménagement du village de Sauvagnac
- Acquisition de terrains
- Grosses réparations bâtiments
- Grosses réparations de la voirie communale
- Acquisition de matériels
- Boite à livres
- Enfouissement des réseaux (Jeammeyrat)
- Aménagement d'un terrain de pétanque
- Aménagement d'un garage à vélos

## d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'Etat (DETR - DSIL) : 40 000,00 €
- du FEADER : 128 553,00 €
- du Département : 40 000,00 €

## e) Recettes et dépenses d'investissement

réparties comme suit :

- **Dépenses** : Restes à réaliser : 10 536,00 €  
Solde d'exécution négatif reporté : 0,00 €  
Nouveaux crédits : 875 642,00 €  
**TOTAL** : **886 178,00 €**

**Recettes** : Restes à réaliser : 88 553,00 €  
Solde d'exécution reporté : 527 213,00 €  
Nouveaux crédits : 270 412,00 €  
**TOTAL** : **887 178,00 €**

## Etat de la dette

Dette de la commune au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 : **6 000.62 €**

## Répartition par prêteurs

Caisse d'Epargne Auvergne Limousin : 6 000,62 €

# Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal

## BUDGET DE L'EAU

La Commune gère le réseau d'eau en régie directe. Ce service n'est pas assujéti à la T.V.A.

a) *Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :*

| Dépenses                                   | Montant            | Recettes                                    | Montant            |
|--|--------------------|---|--------------------|
| Dépenses courantes                         | 9 100,00 €         | Excédent brut reporté                       | 0,00 €             |
| Dépenses de personnel                      | 3 800,00 €         | Recettes des services                       | 26 858,00 €        |
| Autres dépenses de gestion courante        | 1 400,00 €         | Autres recettes de gestion courante         | 50,00 €            |
| Redevances agence de l'eau                 | 2 916,00 €         |   |                    |
| Dépenses financières                       | 1 650,00 €         | Recettes financières                        | 10,00 €            |
| Dépenses exceptionnelles                   | 200,00 €           | Recettes exceptionnelles                    | 100,00 €           |
| Total dépenses réelles                     | <b>19 066,00 €</b> | Total recettes réelles                      | <b>27 018,00 €</b> |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 13 508,00 €        | Excédent brut reporté                       | 27 507,00 €        |
| Virement à la section d'investissement     | 25 052,00 €        | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 3 101,00 €         |
| Total général                              | <b>57 626,00 €</b> | Total général                               | <b>57 626,00€</b>  |

b) *Une vue d'ensemble de la section d'investissement*

| Dépenses                                   | montant             | Recettes                                   | Montant             |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Solde d'investissement reporté             | 0,00 €              | Excédent brut reporté                      | 102 503,00 €        |
| Remboursement d'emprunts                   | 2 800,00 €          | FCTVA                                      | 7 055,00 €          |
| Immobilisations corporelles en cours       | 155 136,00 €        | Subventions d'investissement               | 15 920,00 €         |
|  |                     | Emprunt                                    | 0,00 €              |
| Immobilisation corporelles                 | 3 000,00 €          | Produits (écritures d'ordre entre section) | 13 507,00 €         |
| Total des dépenses réelles                 | 160 936,00 €        |  |                     |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 3 101,00 €          | Virement de la section de fonctionnement   | 25 052,00 €         |
| Total général                              | <b>164 037,00 €</b> | Total général                              | <b>164 037,00 €</b> |

# Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal

## c) Les principaux projets de l'année 2020

- Grosses réparations
- Désinfection et minéralisation
- Extension réseau
- Sectorisation
- Enfouissement des réseaux (Jeammeyrat)

## d) Les subventions d'investissements prévues

Conseil Département : 1 990,00 €  
Agence de l'eau : 13 930,64 €

## e) Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

|                     |                           |   |                     |
|---------------------|---------------------------|---|---------------------|
| - <b>dépenses</b> : | Restes à réaliser         | : | 0,00 €              |
|                     | Solde d'exécution reporté | : | 0,00 €              |
|                     | Nouveaux crédits          | : | 164 037,00 €        |
|                     | <b>TOTAL</b>              | : | <b>164 037,00 €</b> |

|                     |                           |   |                     |
|---------------------|---------------------------|---|---------------------|
| - <b>Recettes</b> : | Restes à réaliser         | : | 0,00 €              |
|                     | Solde d'exécution reporté | : | 102 503,00 €        |
|                     | Nouveaux crédit           | : | 61 534,00 €         |
|                     | <b>TOTAL</b>              | : | <b>164 037,00 €</b> |

## Etat de la dette

Dette de la commune au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 : **41 494,41 €**

## **Répartition par prêteurs**

|                                    |   |             |
|------------------------------------|---|-------------|
| Crédit Agricole                    | : | 32 466,74 € |
| Caisse d'Epargne Auvergne Limousin | : | 4 811,96 €  |
| Caisse d'Epargne Auvergne Limousin | : | 4 215,71 €  |

## BUDGET FORÊT

Le produit des ventes de bois de la Commune dépassant le seuil d'assujettissement à la TVA, la Commune a dû créer un budget annexe de la forêt en 2019.

## a) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

| Dépenses                               | Montant             | Recettes                                     | Montant            |
|--|---------------------|--|--------------------|
| Dépenses courantes                     | 8 510,00 €          | Excédent brut reporté                        | 66 120,00 €        |
| Virement à la section d'investissement | 107 610,00 €        | Total des recettes réelles de fonctionnement | 50 000,00 €        |
| Total général                          | <b>116 120,00 €</b> | Total général                                | <b>116 120,00€</b> |

# Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal

## b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

| Dépenses                             | montant             | Recettes                                 | Montant             |
|--------------------------------------|---------------------|--|---------------------|
| Solde d'investissement reporté       | 0,00 €              | Excédent brut reporté                    | 40 000,00 €         |
| Immobilisations corporelles en cours | 147 610,00 €        | Virement de la section de fonctionnement | 107 610,00 €        |
| Total des dépenses réelles           | 147 610,00 €        |  |                     |
| <b>Total général</b>                 | <b>147 610,00 €</b> | <b>Total général</b>                     | <b>147 610,00 €</b> |

## c) Les principaux projets de l'année 2020

- Aménagement de la forêt

## e) Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

|                   |                           |          |                     |
|-------------------|---------------------------|----------|---------------------|
| <b>- dépenses</b> | Restes à réaliser         | :        | 40 000,00 €         |
|                   | Solde d'exécution reporté | :        | 0,00 €              |
|                   | Nouveaux crédits          | :        | 107 610,00 €        |
|                   | <b>TOTAL</b>              | <b>:</b> | <b>147 610,00 €</b> |

|                   |                           |          |                     |
|-------------------|---------------------------|----------|---------------------|
| <b>- Recettes</b> | Restes à réaliser         | :        | 0,00 €              |
|                   | Solde d'exécution reporté | :        | 0,00 €              |
|                   | Nouveaux crédits          | :        | 147 610,00 €        |
|                   | <b>TOTAL</b>              | <b>:</b> | <b>147 610,00 €</b> |

## Etat de la dette

Dette de la commune sur le budget forêt au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 : **0.00 €**

### Les subventions suivantes ont été attribuées:

|   |          |
|---|----------|
| - A.C.C.A. de St-Léger .....  | 270.00 € |
| - Comités des fêtes de St-Léger .....                                   | 270.00 € |
| - Gymnastique Volontaire .....  | 270.00 € |
| - Lou Amis .....  | 270.00 € |
| - Tonus Vétérans Club .....   | 270.00 € |
| - VTT RANDO St-Léger-La-Montagne .....                                  | 270.00 € |
| - Team Monts Trail .....  | 270.00 € |
| - Les Rodins des Bois (Lascaux) .....                                   | 270.00 € |
| - CLUB DE JUDO .....  | 270.00 € |
| - Nature & patrimoine du canton de Laurière .....                       | 270.00 € |
| - Amicale des Sapeurs-pompiers de La Jonchère .....                     | 270.00 € |
| - Coopérative scolaire de l'école de La Jonchère .....                  | 600.00 € |
| - Comice agricole inter cantonal d'Ambazac-Laurière .....               | 60.00 €  |
| - FNATH (groupement des accidentés du travail) .....                    | 60.00 €  |
| - ACVG (Section locale des anciens combattants de Razès/St-Léger) ..... | 115.00 € |
| - AAPPMA – (La Gaule Razelaude) .....                                   | 60.00 €  |
| - SECOURS POPULAIRE .....   | 100.00 € |
| - BANQUE ALIMENTAIRE .....  | 100.00 € |
| - Les Robins des Bois des Echelles .....                                | 270.00 € |

### La commune cotise aux organismes suivants:

|  |  |
|--|--|
| ADM87  | Fondation du patrimoine                        |
| Association en Faveur Personnes Agées de l'Ex Canton de Laurière | Groupement forestiers Monts Blancs Ambazac SPA |
| Association des St Léger de France et d'Ailleurs                 | Association des Maires Ruraux de France        |
| Syndicat de voirie de Bessines                                   | Contribution Volontaire Obligatoire            |
| Conservatoire des espaces naturels du limousin                   |  |

# Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal

## TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal a procédé à la révision des tarifs pour l'année 2021.  
Vous trouverez le tableau à la rubrique « TARIFS COMMUNAUX » en page 28

## DISTRIBUTEUR DE PAINS

Face aux difficultés d'approvisionnement en pain sur le territoire de la commune, le Conseil Municipal a décidé de démarcher auprès des boulangeries alentours, pour l'installation d'un distributeur de pains au bourg. A la suite d'entretiens avec les différents boulangers contactés, celui de Saint Sulpice Laurière a été retenu. La commune n'aura à sa charge que la mise en place d'une semelle pour accueillir la machine et son alimentation en électricité.  
Une convention entre la commune et le boulanger va être établie.

## VEHICULE

Il a été décidé d'acquérir un véhicule utilitaire pour les services techniques qui ne dispose que du camion benne pour toutes leurs actions sur le territoire.  
Après diverses propositions, le choix s'est porté sur un Fiat DOBLO et ses accessoires. La commande a été passée auprès de TECH A DOM.

## CHEMINS LASGORCEIX

La SCI IDEFIX a demandé à acquérir deux chemins ruraux au lieu-dit « Lasgorceix ». Ces deux chemins ne desservent que la propriété des demandeurs, et n'impactent pas les circuits de randonnée de la commune.  
Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette aliénation. Une enquête publique a eu lieu et le commissaire enquêteur nommé, a conclu avec un avis favorable à cette cession.  
Le prix a été fixé par l'assemblée délibérante à 0,23 € le m2. Tous les frais sont à la charge du demandeur, la SCI IDEFIX.

## VENTE PARCELLE BERSAC SUR RIVALIER

Madame le Maire présente à l'Assemblée la demande de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire de la commune de Bersac sur Rivalier portant sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°359 d'une superficie de 9 030 m<sup>2</sup> située dans le périmètre immédiat et rapproché du captage de Lailloux, propriété de la commune de Bersac sur Rivalier. Puis elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession.  
Le Conseil Municipal accepte la vente mentionnée ci-dessus, fixe le prix de vente de la parcelle cadastrée section B n° 359 à 1 000 € (somme proposée par la Commune de Bersac), dit que cette cession se fera par acte administratif établi par notre commune et donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires aux fins de réaliser ce projet.

## AMENAGEMENT VILLAGE SAUVAGNAC

L'appel d'offres pour nommer un maître d'œuvre chargé du projet de « valorisation et réaménagement du village de Sauvagnac » a eu lieu et M. LEHUGET, paysagiste, a été retenu.

Pour l'aménagement du parking, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section F n°418 au prix 0.23 € le m2. Cette acquisition se fera par acte administratif.

## LOCAL VELOS

Les élus ont décidé d'implanter un local vélo avec bornes de rechargement électriques dans la cour de la salle polyvalente à la place du hangar à sel qui est dans un état défectueux. Cet équipement servira, non seulement à l'hébergement touristique, mais également aux randonneurs vététistes et cyclistes.  
Le devis de l'entreprise ALTINOVA qui a été retenue, s'élève à 35 665.00 € soit 42 798.00 € TTC. Une aide de Alvéol nous a été accordée pour un montant de 21 399,00 €.  
L'entreprise MANDON procédera à la construction de la plateforme devant l'accueillir pour un montant HT de 3 621.50 € soit 4 345.80 € TTC.

## FRAIS FONCTIONNEMENT ECOLE

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier du Maire de la Jonchère en date du 29 avril 2020, sur le sujet de la participation aux frais de fonctionnement de l'école de La Jonchère. Cette participation qui, jusqu'alors était symbolique, avait été négociée avec les précédents élus.  
Après divers échanges entre les communes concernées (La Jonchère, Les Billanges et St Léger), conformément à la Loi, nous allons payer le montant demandé par la Commune de La Jonchère St Maurice soit 14 302,20 €

## RÉOUVERTURE D'UN CHEMIN COMMUNAL

Le projet de réouverture du chemin communal parallèle à la CD 50 et perpendiculaire aux deux chemins qui mènent au Temple a été accepté ; les Chantiers d'insertion PALOMA ont effectué le débroussaillage pour un montant de 656.25 €,

## ELAGAGE

Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux d'élagage (antennes Pétales et La Serre), après étude de divers devis, ont été confiés à l'entreprise « L'Ecureuil ». En effet, les branches des arbres en bordure de route des terrains communaux menaçaient les fils téléphoniques.

Le montant de ces travaux s'élève à 1 920,00 €.

## PLACE DE DEPOTS ET RETOURNEMENT - ACQUISITIONS PARCELLES LA PALOU

L'aménagement d'une place de dépôt et de retournement pour une meilleure exploitation de nos massifs forestiers a été décidé au lieu-dit La Palou. Celle-ci sécurisera le chargement des bois exploités. Pour ce faire, l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 419 est nécessaire. Elle appartient à M. BROUSSAIL qui a donné son accord, et qui propose un échange avec les parcelles section E n°166 et 197 dont la commune est propriétaire.

Cet échange est équitable dans le sens où le bois de la parcelle cadastrée section D n°419 est de bien meilleure qualité. En outre, Monsieur BROUSSAIL s'est engagé à nous céder gracieusement une bande de terrain tout le long de sa parcelle D n°403, pour élargir la piste forestière de la Pouge.

Le Conseil Municipal

- accepte cette transaction qui se fera par acte administratif

- désigne l'ONF comme maître d'œuvre dans ce projet

- demande les subventions afférentes.

- fixe le prix de vente des parcelles E n°166 et 197 à 1 168.50 € l'hectare soit 351 €,

- accepte le prix d'acquisition de la parcelle D n°419 à 2 600 € l'hectare soit 351 €,

Les subventions accordées pour cette opération s'élèvent à 20.303,35 € (7 512,24 Etat et 12 791,11 Feader) pour un montant de travaux de 25 660,00 €.

## AEP

Il a été nécessaire de contacter l'entreprise HMP, afin de procéder à des travaux d'enfouissement d'une conduite AEP. En effet, au lieu-dit l'Etang, la conduite AEP était remontée au niveau du sol et présentait un danger de rupture et de gel.

Une fuite située sur le secteur entre Leycuras et Les Monts a été trouvée et réparée.

Les travaux de pose de compteurs de sectorisation sont terminés. La télésurveillance trop coûteuse en fonctionnement, n'a pas été mise en place.

Le contrat avec Véolia se termine le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Toutefois nous allons démarcher pour le résilier, Veolia ne disposant plus de service « eau » sur notre secteur. Le Conseil Municipal souhaite signer une convention d'assistance technique avec l'entreprise HMP, si cette résiliation est possible.

## DIVERSES ACQUISITIONS

### Barrières amovibles

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir 10 barrières amovibles, pour faciliter et sécuriser les diverses manifestations qui se déroulent sur la commune.

Le devis de l'entreprise MOS d'un montant HT de 590.00 € soit 708.00 € TTC a été retenu.

### Lame de déneigement et Palan

Madame le Maire, dans la continuité de l'achat du tracteur pour le service technique, propose à l'Assemblée d'acquérir une lame de déneigement et un palan. Puis elle en présente les devis.

L'entreprise LIMAGRI MOREAU a été retenue pour la lame de déneigement, pour un montant de 1 020.00 € TTC.

L'entreprise BEAUBELIQUE nous fournit le palan, pour un montant de 123.32 € TTC,

### Cuve

Pour sécuriser le stockage du carburant nécessaire aux services techniques, la commune a fait l'acquisition d'une cuve à fioul auprès de l'entreprise MICARD, mieux disante, pour un montant de 1 254.00 € TTC,

### Panneaux

Afin de remplacer le panneau du cimetière usagé, de mettre en place un panneau pour signaler les toilettes publiques du Bourg et d'acquérir un panneau B8 interdiction aux poids lourds, le Conseil Municipal a retenu les devis de l'entreprise ILP LASER pour un montant de 304.80 € TTC et l'entreprise SES pour 70.56 € TTC.

### Portail de l'auberge

Lors des travaux d'agrandissement de l'Auberge des Trois Clochers les poteaux du portail ont été enlevés et il convient de les remplacer et d'installer un nouveau portail.

L'entreprise SOTEC a présenté la meilleure offre pour un montant de 2 694.00 € TTC.

## ENFOUISSEMENT RESEAUX JEAMMEYRAT

Après présentation de l'étude du SEHV, le projet d'effacement des réseaux du village de Jeammeyrat a été retenu par le Conseil Municipal. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour réaliser ce projet a été déposée et est en cours.

Le coût des travaux (terrassment, tranchées, pose des réseaux électriques, téléphoniques...) est pris en charge par le SEHV sauf pour la partie éclairage public qui reste à la charge de la Commune, soit 20 585.80 € TTC.

# BIENTÔT 16 ANS !

## PENSEZ AU RECENSEMENT

**C'EST OBLIGATOIRE**

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**A.F.R.P.A.**



**Se faire aider pour rester chez soi**

L'ASSOCIATION EN FAVEUR DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES DE LAURIERE  
MET A VOTRE DISPOSITION

Du personnel  
qualifié  
correspondant  
à vos attentes

### LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Repas équilibrés, repas à  
votre convenance, ...

Un devis sur  
simple demande.  
Un suivi qualité

### LE SERVICE MANDATAIRE D'EMPLOYE(E) DE MAISON

L'aide aux actes essentiels de  
la vie quotidienne

Ménage, repassage, courses, aide à la prise des  
repas...

L'aide aux gestes essentiels  
de la vie quotidienne

Aide à la toilette simple, aide au lever/coucher,  
à l'habillage, déshabillage...

La Garde à domicile

De jour, de nuit

Ces 2 services  
ouvrent droit à  
réduction et/ou  
crédit d'impôts  
de 50% des sommes  
engagées

Des aides financières  
(Caisses de retraite,  
Conseil  
Départemental...)  
possibles suivant  
la situation

### LE TRANSPORT BENEVOLE

Pour des déplacements de proximité  
(courses, RDV médicaux, coiffeur...)  
effectués par des bénévoles

Un devis sur  
simple demande.  
Un suivi qualité

Des interventions  
régulières,  
ponctuelles



Le service de « **transport bénévole** » est un service fondé sur le bénévolat et l'échange. Sont concernées : les personnes de plus de 60 ans, qui résident dans les communes de l'ex-canton de Laurière, sans moyen de locomotion ou qui ne peuvent pas momentanément conduire. La priorité est donnée aux services et commerces locaux, jusqu'à 10 kms autour de l'ex-canton de Laurière. Les transports s'effectuent du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le **05 55 71 49 86**.

## Inscriptions liste électorale

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.  
L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (L. 9 du code électoral).  
Elle relève, à l'exception de certains cas, **d'une démarche volontaire**.

### Où s'inscrire ?



Soit à la mairie de son domicile ;  
Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;  
Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public ;  
Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans ;  
Soit à la mairie de la commune où l'on a la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique de société depuis au moins 2 ans.



La statue de Notre Dame de la Salette a été rénovée cet été par un bénévole  
Monsieur Stéphane ANDOUCHE  
Bravo à lui pour son travail remarquable.



# Infos diverses

## MAXIMUM

Les Masgrimauds

87160 MAILHAC SUR BENAIZE

Tél. : 05 55 76 22 78

Fax : 05 55 76 42 92

Mail : maximum87@orange.fr



**Dates de collectes pour l'année 2021**  
**Mardi 11 mai,**  
**Mercredi 15 septembre,**  
**Mardi 14 décembre**

## LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

## SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

- ◇ Les déchets verts
- ◇ Les gravats
- ◇ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ◇ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- ◇ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risque pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)
- ◇ Les huiles usagées
- ◇ Les pneus
- ◇ Les bâches agricoles
- ◇ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
- ◇ Les poêles et bidons non vidés.

## SERVICE RENDU :

MAXIMUM, association agissant dans le domaine de l'insertion sociale par l'activité économique, s'engage à ramasser tous les encombrants des particuliers, à l'exclusion des professionnels et des personnes morales. L'Association réalise une collecte du type « porte à porte » avec une inscription préalable auprès de la mairie sur liste nominative qui est envoyée à MAXIMUM au plus tard la veille de la collecte.

## LE JOUR DE LA COLLECTE :

**Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes**, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte.

Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date**.

**Attention :** les tas d'encombrants supérieurs à 4 m<sup>3</sup> ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.

## LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier sans écrémage.

À la demande, nous nous rendons sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras.

Un devis est alors proposé avec photos.

Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser.

Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévue avec le particulier.

# Infos diverses



La communauté de Communes ELAN vous fait parvenir courant janvier un formulaire « service déchets ménagers ». Il est à compléter et retourner le

**31 janvier 2021.**

Nous comptons sur votre participation.

## Déchetterie mobile

Le 22 janvier, la déchetterie mobile sera sur notre territoire sur le site du Carreau des Gorces (ball trap)

### QUELQUES RECOMMANDATIONS

- Organisez le tri des déchets dans le véhicule afin d'optimiser votre présence sur le site
- Respectez les gestes barrières
- Le port du masque est vivement recommandé
- Pour faciliter le travail des agents, aucun véhicule ne sera admis au-delà de 30 minutes avant la fermeture

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

De 9 heures à midi

### LES DÉCHETS QUI NE SONT PAS ACCEPTÉS

- Gravats
- Déchets verts
- Produit chimiques DDS



Si le test est probant et que ce service est maintenu, la déchetterie mobile se rendra sur notre territoire tous les vendredis des semaines impaires sur le site du Carreau des Gorces de 9 heures à 12 heures.

Le règlement de collecte de la déchetterie mobile ainsi que son planning sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes ELAN.

# Le mot des Associations

## Comité des fêtes

Le président du Comité des fêtes et son conseil d'administration vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021.

Nous avons espéré à plusieurs reprises au cours de cette année 2020, pouvoir honorer notre calendrier festif.

Et à chaque fois, déception, le protocole sanitaire ne nous le permettait pas.



Toutefois, nous avons quand même organisé le voyage au pays de la Gentiane. Après une visite à la GAEC Escourolle, où nous avons pu acheter leur si bon Saint Nectaire, nous nous sommes régalés à l'Auberge des Glycines. Le train touristique Gentiane Express nous a fait voyager dans un autre temps, installés confortablement, avec pour seul regret, celui de ne pas avoir les yeux assez grands. Et notre périple s'est terminé sur une conviviale dégustation d'Avèze.

Pour apporter un peu de baume au cœur, nous avons envoyé nos vœux à nos adhérents.

C'est très peu de chose. Et à défaut de pouvoir offrir le repas à nos aînés, le bureau leur a offert une belle boîte de chocolats, distribuée par le Président.

La date de Notre assemblée générale qui a lieu habituellement en janvier, n'est pas fixée au vu de la crise sanitaire.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer nos prévisions dès que les circonstances le permettront.

Nous restons optimistes et espérons vous retrouver bientôt autour de nos animations et d'une bonne table comme nous en avons l'habitude.



# Le mot des Associations

## Tonus Vétérans Club

Bonjour à tous.

Après un été qui n'a pas vu nos parties de boules s'organiser comme d'habitude nous avons tenu notre Assemblée Générale comme prévu le 10 septembre 2020.

Bien entendu, les gestes barrière ont été respectés avec des masques ou une visière, du gel et la distanciation.

Le nombre de participants et de personnes représentées était très satisfaisant ce qui atteste de la fidélité de nos adhérents.

Nous avons ensuite, et selon le calendrier établi, pu nous retrouver à trois reprises avant que, de nouveau, nous soyons obligés d'arrêter notre activité à cause du reconfinement qui nous a tenus encore éloignés les uns des autres. Heureusement, il y a mails et téléphone pour nous permettre de garder le contact.

Bien sûr, le repas programmé le 19 novembre a également été annulé comme l'avait été celui du mois d'avril.

Nous avons choisi d'attendre le mois de janvier pour reprendre, si la conjoncture le permet, nos rencontres bimensuelles et peut-être prévoir la dégustation des traditionnelles galettes de même qu'un repas lorsque l'Auberge des Trois clochers pourra rouvrir.

Tout cela avec des "si" car nombre de décisions ne dépendent pas de nous.

Je veux croire que 2021 nous sera plus clémente que 2020, que ce virus va enfin nous laisser retrouver une vie normale et c'est dans cet espoir que je formule pour vous mes vœux bien sincères de bonne année.



Nicole Portier

## Lou Amis

Depuis notre repas galette du 26 janvier, la covid19 est venue contrarier nos prévisions.

Seule la soirée grillades a pu être maintenue.

Elle s'est déroulée le 24 juillet à l'Auberge des Trois Clochers, avec une vingtaine de participants.



Le Gala annuel de l'association qui devait avoir lieu le 3 octobre, a dû être annulé. Nous pensions pouvoir le maintenir en respectant les gestes barrières, tout était prévu, mais de nouvelles décisions préfectorales ne nous permettaient plus l'utilisation de la salle polyvalents.

Cette année il n'y aura pas d'arbre de Noël et le repas prévu à l'Auberge des Trois Clochers n'aura pas lieu.

Nous espérons après le 20 janvier pouvoir mettre en place notre assemblée générale qui était prévue le 21 novembre, ainsi qu'un repas galette des rois, toujours à l'Auberge, si les conditions sanitaires le permettent.



Malgré toutes ces contraintes, les amis de Saint Léger vous souhaitent de passer un très bon Noël et vous présentent à toutes et à tous, leurs meilleurs vœux pour 2021.

## Judo Club

Après plusieurs mois d'arrêt, nous avons hâte de rouvrir nos sections de judo. Cette rentrée de septembre tant attendue, nous l'avions préparée depuis plusieurs semaines. En effet, il nous fallait tout d'abord terminer la saison interrompue et c'est pourquoi fin août nous avons tenu notre assemblée générale en présence de madame le Maire.

Cette assemblée générale a surtout été un moment où nous avons pu aborder cette rentrée et les contraintes qui allaient avec. Allions-nous être en mesure de mettre en place les mesures sanitaires ? Nos licenciés seraient-ils présents ? Toutes ces questions devaient trouver une réponse avec le nouveau comité directeur qui a été élu à la suite de l'assemblée générale. Le protocole sanitaire que nous avons élaboré en tenant compte des attentes et recommandations de notre fédération ainsi que celles des différentes municipalités a été approuvé par l'ensemble des participants à cette réunion, représentants des communes et des familles présents.

Il nous restait à le mettre en place dès le 4 septembre à Châteauponsac et le 9 septembre à Razès et à St Léger la Montagne. Le constat que nous pouvons en déduire est que ce protocole est non seulement bien accueilli mais il est très respecté par les licenciés. Les membres du comité directeur s'impliquent et s'appliquent à mettre en place et à respecter les mesures sanitaires dès l'accueil des licenciés ainsi que lors de la désinfection des surfaces. Cela demande aux responsables du club et des différentes sections d'être très présents, attentifs et vigilants. Cela implique pour le club des frais en matériels et produits que nous n'avions pas prévu dans notre budget mais nous poursuivrons la mise en place de notre protocole avec une grande rigueur. Pour autant, cela n'a pas freiné la pratique de nos jeunes de St Léger la Montagne car la section n'a pas perdu d'effectif cette année, effectif qui se maintient très bien même.

Après cette reprise positive, l'autre bonne nouvelle est l'entrée en formation CQP-MAM de Mathieu et Jérémy depuis septembre. Après l'obtention de leur diplôme, ils pourront ainsi enseigner la pratique du judo ce qui permettrait à notre structure une bouffée d'oxygène là où bien des clubs manquent d'enseignants.

Néanmoins, ce que nous redoutions est arrivé, à savoir un nouveau confinement et donc un nouvel arrêt de notre activité. Les licenciés ont pu suivre des cours à distance mais il faut bien admettre que cela n'est pas l'idéal mais permet toutefois de garder un lien.

Comme beaucoup de personnes, ces arrêts finissent par nous démoraliser et bien que notre club se porte bien, toutes nos activités s'en trouvent interrompues et en premier lieu la pratique du judo. Il est vrai que certains pourraient se dire « ce n'est pas grave, ce n'est que du sport ... », mais pour nous ce n'est pas que cela, le judo c'est aussi une école de la vie avec de la convivialité, des rencontres, du temps passé ensemble c'est que nous ne pouvons plus partager. C'est aussi des projets à l'arrêt, et tous ces projets c'est beaucoup de temps et d'investissement pour les simples bénévoles que nous sommes, et il est vrai que nous devons nous serrer les coudes pour ne pas se décourager.

Depuis le 15 décembre, nous avons pu reprendre la pratique du judo. Elle ne s'adresse pour le moment qu'aux mineurs et doit se faire sans contact. De plus, en raison du couvre-feu en vigueur et afin de permettre à tout le monde d'être rentré pour 20 heures, le cours est de 18 heures à 19 heures.

Profitant de cette reprise, nous avons décidé donc d'effectuer les passages de grades que nous n'avions pas pu faire en juin dernier. Ils ont eu lieu le mercredi 16 décembre, là encore sans la présence des parents, ce que nous regrettons car c'est toujours un moment important dans la vie d'un judoka. Nous avons pu prendre des photos individuelles qui ont été envoyées à chaque enfant.

En espérant que nous allons vers des jours meilleurs, le comité directeur s'associe à moi afin de vous présenter ses vœux pour cette nouvelle année.



# Le mot des Associations

## Gymnastique Volontaire

Nous voilà au terme de cette année particulière qui nous a contraint à modifier nos habitudes en famille, avec nos amis, dans nos activités, notre vie sociale. Ces événements nous affectent tous, plus encore ceux qui vivent seuls.

En septembre nous avons repris les activités de gymnastique avec grand plaisir, courageusement et avec les précautions nécessaires pour prendre soin de tous mais à notre grand regret la covid nous a encore arrêtés .

Cindy, comme d'habitude, pleine d'énergie, nous avait remis en forme, Gérald nous a fait danser... Je ne perds pas l'espoir que 2021 nous rende ces bons moments sportifs qui manquent à tous. On peut même envisager galette et anniversaire décalés à des jours meilleurs s'il le faut. Il n'est pas possible que nos cuisiniers et cuisinières perdent la main trop longtemps!

Merci à tous les acteurs de la Gym Volontaire de Saint Léger : aux animateurs bénévoles, aux participants, à la municipalité. Dynamisme, bonne humeur, lieu agréable dépendent de vous tous.

Dès que l'horizon va s'éclaircir venez nous rejoindre c'est bon pour le moral !

Sur cette note d'optimisme, je vous souhaite une agréable fin d'année et que 2021 nous apporte un peu plus de sérénité et nous garde en bonne santé.



*Meilleurs vœux à tous.*

*Aline Jacquemard.*



# Le mot des Associations

## V.T.T. Rando Club

« Le COVID-19 a fortement perturbé la reprise des randonnées UFOLEP. Les diverses randonnées du mois de septembre ont toutes été annulées face à ce contexte particulier et les différentes recommandations à prendre en compte. Après une réunion avec l'ensemble des membres du club, nous avons décidé de relever le défi et de nous lancer dans l'organisation de la 18ème rando des 3 clochers le 11 Octobre 2020.

Le déroulé a été différent des autres années compte tenu de toutes les mesures sanitaires, inscriptions uniquement sur internet, pas de petit-déjeuner, pas de ravitaillement sur les circuits (mais une poche ravitaillement remise à chaque participant), pas de pot de l'amitié à l'arrivée.



Nous avons réussi notre pari puis qu'environ 400 vététistes et marcheurs sont venus profiter des sentiers de Saint Léger la Montagne malgré le mauvais temps. Un grand merci à la commune pour son aide précieuse. »



## Club Canin

En cette période de confinements et de prescriptions sanitaires, le club fut tenu, bien évidemment, de respecter les directives gouvernementales plus ou moins impératives selon les recommandations variantes au fil du temps.

Durant ces longs mois, son activité fut réduite à sa plus simple expression, c'est à dire à des cours individuels, soit sur le terrain, soit au domicile des adhérents, malgré la forte demande d'adhésions nouvelles.

Pour autant, le 29 octobre, le ministère de l'agriculture allégeait les contraintes liées aux associations par un décret précisant « Pour ce qui concerne les animaux de compagnie (chiots et Chiens en cours de dressage), les éducateurs canins peuvent continuer à travailler ».

Cet allègement nous a permis de reprendre nos activités le 28 novembre dans le respect des consignes sanitaires, masques, gel hydroalcoolique et distanciation physique. Le nombre total des couples chiens-maîtres fut limité à cinq adhérents par séances avec une rotation permettant à chacun de suivre les entraînements.

Quelle surprise pour les chiens de voir, tout à coup, leurs maîtres masqués. Certains, ne les identifiant plus, se fiaient uniquement à leur flair !!!!! Finalement chacun se retrouvait dans la joie....Bas les masques !!!!!

Oui vivement bas les masques.



CLUB D'EDUCATION CANINE  
SAINT LEGER LA MONTAGNE

# Le mot des Associations

## Team Monts Trail



Cette année a été difficile pour la vie associative et notre club, comme les autres en a pâti. Le confinement a stoppé les activités sportives en groupe à l'extérieur et donc les membres de la section trail se sont entraînés individuellement. Vinrent ensuite les vacances et le nouveau confinement n'a fait qu'accentuer le phénomène.

Mais nous tenons le cap malgré vent et tempête !

La section trail va pouvoir reprendre les activités en petit groupe. Pour ce qui est de l'entraînement en salle, il nous faudra encore attendre un peu.

Sur le plan des compétitions, nous avons tout de même pu répondre présents au 10 km de Saint Junien le 18 octobre où Bruce, Ludo et Pascal se sont illustrés en respectivement 42'57, 41'35 et 41'01.

Quand les compétitions pourront reprendre nous serons de nouveau présents !

Pour le moment Pascal est inscrit sur le Trail hivernal du Sancy le 24 janvier 2021. On croise les doigts.

Sinon notre objectif est surtout de prendre du plaisir à l'entraînement en courant dans Saint Léger la Montagne et alentours et à prendre du plaisir à rester en

forme et même à progresser.

Les randonneurs, à la sortie du premier confinement ont pu assouvir leur soif de randonnée dans notre belle région entre St Léger et St Goussaud, les « deux points hauts » du secteur.

Ainsi nous avons fait 8 randos entre 7 et 10 km dont 2 durant la journée avec pique-nique sur 14km.

A nouveau le 2ème confinement nous a bloqué, mais nous espérons bien redémarrer dès que possible et vous donnons rendez-vous sur le site de la mairie de St Léger ou sur celui de Team Monts Trail.

Nous travaillons au calendrier de 2021 pour une sortie mycologique.

contact : [annie.jacquemain@gmail.com](mailto:annie.jacquemain@gmail.com)

[pascalbruneau@hotmail.com](mailto:pascalbruneau@hotmail.com)

Pascal BRUNEAU

Tél : 0679325087



## Nature et Patrimoine

L'ensemble du Conseil d'administration de Nature & Patrimoine vous présente ses meilleurs vœux pour 2021 et remercie chaleureusement toutes les personnes qui contribuent à soutenir Nature & Patrimoine en ces temps tout aussi compliqués pour les associations...

Toutes les activités habituelles (balades pédestres mensuelles, concert, rallye, expo annuelle de champignons) ont été annulées du fait des restrictions. Toutefois, les actions internes de balisage, de création de panneaux informatifs et d'entretien se poursuivent à leur rythme afin d'améliorer les sentiers de randonnée.

La bonne nouvelle c'est qu'en septembre, un atelier artistique a pu voir le jour ! Animé par Jocelyn Leibovici, artiste peintre locale (présente aux « Rodins des Bois » de Lascaux en 2019) il est ouvert à toute personne souhaitant se familiariser ou développer des techniques de dessin et de peinture avec comme fil conducteur tout ce qui touche à la Nature et à notre patrimoine bien sûr ! Actuellement suspendu il devrait reprendre au printemps tous les mardis après-midi au local de la Gare de Bersac ...

L'Assemblée Générale de l'association qui se déroule habituellement début mars est reportée à une date ultérieure. Cette année elle aura lieu à Saint-Léger-la-Montagne et nous vous invitons à y participer !

Toutes les informations (agenda, photos, adhésion etc...) sont à retrouver sur le site internet :

[www.nature-patrimoine-montsdambazac.fr](http://www.nature-patrimoine-montsdambazac.fr)

A bientôt !

Nathalie Détré Présidente - 06 77 84 07 86

# Le mot des Associations

## Réserve naturelle de la Tourbière des Dauges

### Travaux 2020

Malgré cette année « spéciale », les travaux de gestion des milieux naturels se sont déroulés comme à l'habitude. Une nouveauté cette année : les fougères des hauts de pente, afin d'éviter une colonisation trop massive, ne sont plus broyées, mais roulées ! Joël BORDAS, chef de l'équipe technique du Conservatoire a fabriqué un rouleau métallique, qui emmené par un tracteur permet de briser la tige des fougères en plusieurs endroits : la fougère est toujours vivante mais ne pousse plus, ce qui épuise ses racines.

Cette technique est également bien moins destructrice que le broyage, pour les autres espèces de faune et de flore.



### Contrat Natura 2000

Dans le cadre de la politique européenne Natura 2000, des crédits ont été alloués pour l'abattage de bouleaux qui ont colonisé le fond de la tourbière. Cette parcelle appartient à Mme Yvette BONNAUD de Marzet, avec lesquels le Conservatoire a signé une convention de gestion. Ce chantier de réouverture du fond tourbeux est le dernier du genre sur la réserve.

### Fréquentation 2020

Crise sanitaire oblige, cette année a été un peu spéciale pour l'accueil du public. La maison de la réserve a été ouverte de juin à septembre, tous les jours de 10h à 18h. Nous n'avons pratiquement pas accueilli de scolaires. Néanmoins, la fréquentation libre du site a été remarquable, comme en témoignent les quelques 102 personnes en balade le dimanche 17 mai, premier weekend du déconfinement.

Dans l'ensemble, la fréquentation 2020 du site est stable, passant de 5789 personnes sur le sentier de découverte en 2019 à 5224 cette année (dernier relevé de données, le 24 novembre 2020).



# Le mot des Associations

## ACCA

Chers amis,

Nous voilà à mi-saison, nous avons prélevé 35 sangliers, 24 chevreuils et 6 renards. Malgré le confinement, le Préfet a pris un arrêté le 06 novembre 2020 pour nous permettre de réguler le grand gibier ainsi que les nuisibles afin de limiter au mieux les dégâts tout en respectant les gestes barrières. Nous sommes conscients qu'il y a encore d'importants dégâts sur notre territoire mais nous mettons tout en œuvre pour les restreindre au plus vite.

Le 23 octobre dernier, nous avons réalisé un lâcher de faisans avec les enfants de l'école buissonnière. Pour cette occasion, l'A.C.C.A. a décidé de lâcher un couple de faisans vénérés dans le bourg de la commune pour que les enfants puissent voir la différence entre un faisan commun et un faisan vénéré. J'espère que de nouvelles activités seront menées en partenariat avec les petits de l'école buissonnière car ce sont eux les futurs acteurs de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Cet été, nous avons pu organiser 2 concours de pétanque qui ont réuni une cinquantaine d'équipes chacun. Pour une première, ce fut une belle réussite. En ce qui concerne les manifestations à venir, nous sommes dans l'incapacité à ce jour de dire si elles auront lieu ou pas.

- loto le 13 mars 2021
- vide grenier le 13 juin 2021

En attendant des jours meilleurs, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, une excellente année 2021 et surtout une bonne santé.

Prenez bien soin de vous  
Mélody MAUX ainsi que tous les membres du  
bureau



# Programme festif

En raison de la crise sanitaire et de ses restrictions, les associations ne sont pas en mesure de communiquer leurs programmes.  
Nous vous remercions de votre compréhension.

## ETAT CIVIL

### MARIAGE

MATHIS Isabelle & DELAGE Patrick

8 août 2020

6 Le Temple



### Nouveaux arrivants

Sandrine PIQUES

4 Jeammeyrat

Léa BONNET

18 Lavedrenne

Anc. MIGLIERINA

GOUMOT LABESSE CORIOU

2 Chemin des Sabots

GOURSEROL ISTRIA

18 La Serre

Anc. Thierry MANDON

BERTHOMET

1 La Serre

Anc. Alain BONNEAU

### DECES

Yvette GIRY  
née RIFFAUD

16 août 2020

Le Mazeau

Gilbert MALABRE

8 septembre 2020

Saint-Pierre

Raymond GADAUD

4 novembre 2020

Lascaux

Paulette LAVALETTE  
née DESHURAUD

28 novembre 2020

Le Mazeau

Marie PACHAUD  
née GUYONNAUD

6 décembre 2020

Le Moulin de Jeammeyrat

Camille TROUBAT

14 décembre 2020

Leycuras

Suzanne TROUBAT  
Née PIERRE

17 décembre 2020

Leycuras

Robert PERICAUD

20 décembre 2020

Ségord



**ATTENTION, si votre adresse n'est pas correcte, le facteur ne distribue pas**

# Tarifs communaux

## GESTION DES CIMETIERES

|                                     |         |                               |          |
|-------------------------------------|---------|-------------------------------|----------|
| Concession le m <sup>2</sup>        | 60.00 € | Concession columbarium 15 ans | 250.00 € |
| Forfait caveau communal (6 mois)    | 45.00 € | Concession columbarium 30 ans | 400.00 € |
| Caveau communal/jour supplémentaire | 4.00 €  | Forfait nettoyage de caveau   | 120.00 € |

## SERVICE DE L'EAU *pour les abonnés de la commune*

|                       |              |                                      |         |
|-----------------------|--------------|--------------------------------------|---------|
| Nouveau branchement   | Prix coûtant | Fermeture de la vanne                | 30.00 € |
| Ouverture de la vanne | 30.00 €      | Résiliation avec retrait de compteur | 60.00 € |
| Compteur gelé         | Prix coûtant | Abonnement                           | 36.00 € |
| Prix du mètre cube    | 1.15 €       | Location compteur                    | 14.00 € |

## LOYERS COMMUNAUX

### SALLE POLYVALENTE

| QUI  | CAUTION | JOUR 1  | JOUR 2  | 1 SEMAINE |
|--|---------|---------|---------|-----------|
| Associations communales                            | Néant   | Gratuit | Gratuit | Gratuit   |
| Associations cantonales et Habitants de la commune | 1 500 € | 150 €   | 75 €    | 450 €     |
| Autres   | 1 500 € | 380 €   | 190 €   | 800 €     |
| Auberge des Trois Clochers                         | Néant   | 150 €   | 75 €    | 450 €     |



Creation de  
JP NATHIE  
Village de Marzet



*Le Maire et son  
Conseil Municipal  
vous souhaitent une  
très bonne année*



### Horaires d'ouverture

|                        | Lundi          | Mardi              | Mercredi      | Jeudi          | Vendredi           | Samedi        |
|------------------------|----------------|--------------------|---------------|----------------|--------------------|---------------|
| <b>Matin</b>           | 8h30<br>12h00  | 8h30<br>12h00      | 8h30<br>12h00 | 8h30<br>12h00  | Fermé au<br>public | 8h30<br>12h00 |
| <b>Après-<br/>midi</b> | 13h30<br>17h00 | Fermé au<br>public | Fermé         | 13h30<br>17h00 | 13h30<br>17h00     | Fermé         |

**Permanence les matins de 10 h à 12 h**